

# RAPPORT DE PRESENTATION BUDGET PRIMITIF 2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-267602316-20240321-2024-03-11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/04/2024

Affichage : 23/04/2024



**Préambule :**

Lors de la séance du conseil d'administration du 1er février dernier, le CCAS de Saint-Pierre-lès-Elbeuf a présenté ses orientations budgétaires pour l'année 2024 pour l'ensemble de ses budgets.

Ce présent rapport décrit l'ensemble des crédits pour l'année 2024, en dépenses et en recettes, en section de fonctionnement et en section d'investissement.

## Sommaire

I Section de fonctionnement	
Recettes de fonctionnement	
Charges de fonctionnement	
6	
Recettes d'investissement	
Dépenses d'équipement	
Conclusion.....	8

## GENERALITES

Le budget principal du CCAS :

Section de fonctionnement	2 132 456,12 €
Section d'investissement	53 800,62 €
Total	2 186 256,74 €

Budget Annexe Résident Autonomie Thibert

Section de fonctionnement	588 000,00 €
Total	588 000,00 €

Budget Annexe Service d'Aide à Domicile

Section de fonctionnement	548 650,00 €
Total	548 650,00 €

## SECTION DE FONCTIONNEMENT BUDGET PRINCIPAL

### Recettes de fonctionnement

RECETTES				
chapitre	libellé	Total voté 2023	BP 2024	Variation
002	RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	202 692,23 €	117 356,12 €	-42,10%
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	61 917,77 €	61 500,00 €	-0,67%
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	1 064 500,00 €	1 089 000,00 €	2,30%
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	387 000,00 €	442 500,00 €	14,34%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	415 000,00 €	422 100,00 €	1,71%
<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT</b>		<b>2 131 110,00 €</b>	<b>2 132 456,12 €</b>	<b>0,06%</b>

Les prévisions des recettes ont été élaborées en tenant compte de la reprise des réalisations de 2023, elles sont quasi stables (+0,06 %) par rapport à celles de 2023.

Pour mémoire, le chapitre 013 – Atténuations de charges- correspond au remboursement par notre assurance des rémunérations des personnels en congés de longue maladie.

### Dépenses de fonctionnement

DEPENSES				
chapitre	libellé	Total voté 2023	BP 2024	Variation
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	870 170,00	878 266,12 €	0,93%
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	915 000,00	930 000,00 €	1,64%
022	DEPENSES IMLPREVUES	-	- €	#DIV/0!
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	327 940,00	307 690,00 €	-6,17%
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	3 000,00	1 500,00 €	-50,00%
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>		<b>2 116 110,00</b>	<b>2 117 456,12 €</b>	<b>0,06%</b>
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT (amortissement)	15 000,00	15 000,00 €	0,00%
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>15 000,00</b>	<b>15 000,00 €</b>	<b>0,00%</b>
<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>		<b>2 131 110,00 €</b>	<b>2 132 456,12 €</b>	<b>0,06%</b>

A l'instar des recettes, les dépenses sont également stables par rapport à 2023.

Ces prévisions budgétaires sont conformes au rapport sur les orientations budgétaires présenté à la séance du Conseil d'administration du 1er février dernier.

Pour le chapitre 011, la prévision 2023 a été effectuée au regard des réalisations 2023.

Outre les dispositifs existants (banquet, colis...), il est prévu le renouvellement de l'organisation d'un voyage pour les seniors dans le cadre d'un partenariat avec l'ANCV ainsi que de nouvelles animations proposées aux aînés saint-pierrais (proposition d'une troisième sortie, organisation d'après-midi jeux de société).

De plus, le CCAS proposera également une mesure d'anticipation par le maintien au niveau des 2 dernières années de l'enveloppe dédiée aux aides de secours, alors même que les besoins d'accompagnement des familles ont nettement baissés depuis la mise en œuvre de la cantine à 0.70€ et 1€.

Les charges de personnel augmenteront légèrement de 1,64 % par rapport au BP 2023. Cette augmentation s'articule essentiellement sur l'augmentation du GVT (Glissement Vieillesse Technicité) et de la revalorisation de l'IFSE (Indemnité de Fonction, Sujétions et d'Expertise).

Le chapitre des charges de gestion courante comprend essentiellement les crédits qui permettent l'équilibre des budgets annexes. Il comprend également les crédits pour divers dispositifs d'aides comme le FSL (Fonds de Solidarité Logement) gérés par le Département et le FAJ (Fonds d'Aides aux Jeunes) quant à lui géré par la Métropole Rouen Normandie. Globalement, ce chapitre sera en baisse de 6,17 % en 2024 par rapport à 2023 notamment sur la diminution du besoin pour l'équilibre des budgets annexes.

## SECTION D'INVESTISSEMENT

### RECETTES D'INVESTISSEMENT

RECETTES						
chapitre	libellé	BP 2023	Propositions 2024	Résultats/reports 2023	Total BP 2024	Variation
001	RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	16 175,87 €		25 800,62 €	25 800,62 €	59,50%
13	SUBVENTION INVESTISSEMENT			- €	- €	-
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	8 000,00 €	8 000,00 €	- €	8 000,00 €	0,00%
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	5 000,00 €	5 000,00 €	- €	5 000,00 €	0,00%
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT (amortissement)	15 000,00 €	15 000,00 €	- €	15 000,00 €	0,00%
<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>		<b>44 175,87 €</b>	<b>28 000,00 €</b>	<b>25 800,62 €</b>	<b>53 800,62 €</b>	<b>22%</b>

### DEPENSES D'INVESTISSEMENT

DEPENSES						
chapitre	libellé	BP 2023	Propositions 2024	Résultats/reports 2023	Total BP 2024	Variation
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	8 000,00 €	8 000,00 €		8 000,00 €	0,00%
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	28 500,00 €	20 419,81 €	20 380,81 €	40 800,62 €	43,16%
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	5 000,00 €	5 000,00 €		5 000,00 €	0,00%
20	DEPENSES IMPREVUES	1 500,41 €	- €		- €	-100,00%
<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>		<b>43 000,41 €</b>	<b>33 419,81 €</b>	<b>20 380,81 €</b>	<b>53 800,62 €</b>	<b>25%</b>

Les chapitres 16 et 27 en dépenses et en recettes correspondent respectivement aux cautions liées à la location à la Résidence autonomie et à l'octroi de micro prêt dans le cadre de secours social.

Les dépenses du chapitre 21, correspondent à diverses acquisitions d'ameublement, d'électroménager, destinés à la banque alimentaire et à la résidence autonomie. Il est également prévu l'aménagement et l'agencement de la cuisine de la Résidence Autonomie. L'ensemble de ces éléments représentent une prévision de dépenses d'investissement de 20 419.81 € pour l'année 2024.

## PRESENTATION DES BUDGETS ANNEXES DU CCAS

Il est à noter que les 2 budgets annexes du CCAS ne sont utilisés que pour la section de fonctionnement

### BUDGET ANNEXE RESIDENCE AUTONOMIE

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
Groupe 1 - Produits de la tarification	431 000,00 €
Groupe 2 - Autres produits relatifs à l'exploitation	157 000,00 €
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>588 000,00 €</b>
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	
Groupe 1 - Dépenses afférentes à l'exploitation courante	135 500,00 €
Groupe 2 - Dépenses de personnel	90 000,00 €
Groupe 3 - Dépenses de structure	362 500,00 €
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>588 000,00 €</b>

La Résidence Marguerite Thibert bénéficie du soutien du Département de la Seine-Maritime dans le cadre du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) à hauteur de 23 000 € afin de financer toutes les actions en faveur de l'autonomie des résidents. Dans le cadre de ce CPOM, les actions et les animations au sein de la résidence seront confortées par l'arrivée d'un animateur à temps plein.

Par ailleurs, la restauration municipale poursuit la fourniture de repas pour les résidents qui le souhaitent.

### BUDGET ANNEXE SERVICE AIDE A DOMICILE

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
Groupe 1 - Produits de la tarification	316 650,00 €
Groupe 2 - Autres produits relatifs à l'exploitation	232 000,00 €
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>548 650,00 €</b>
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	
Groupe 1 - Dépenses afférentes à l'exploitation courante	7 650,00
Groupe 2 - Dépenses de personnel	522 000,00
Groupe 3 - Dépenses de structure	19 000,00
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>548 650,00 €</b>

Il est prévu un taux d'activité sensiblement identique à celle de 2023. Ainsi, la prévision de la recette s'élève à 316 650 € pour 2024.

La mise à disposition de la téléalarme représente un service complémentaire aux saint-pierrais et une recette du service à hauteur de 19 000 € pour une centaine d'abonnés.

## Conclusion

Le budget CCAS ainsi que ses budgets annexes sont conformes aux orientations définies lors de la présentation des orientations budgétaires lors de la séance du conseil d'administration du 1er février dernier.